

Activités de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens

I. Introduction

1. La résistance aux antimicrobiens est un phénomène naturel d'adaptation des microorganismes à la présence d'agents antimicrobiens; elle est la conséquence de toute utilisation de médicaments antimicrobiens et elle est aggravée par un emploi inapproprié.
2. La disponibilité de médicaments antimicrobiens et leur utilisation chez les animaux terrestres et aquatiques et chez les végétaux cultivés sont essentielles à la santé de ces êtres vivants et à la productivité, et contribuent ainsi à la sécurité alimentaire, à la sécurité sanitaire des aliments et au bien-être animal. Toutefois, la résistance aux antimicrobiens suscite une inquiétude croissante au niveau mondial car elle menace d'inverser la tendance. Chez l'homme, elle menace aussi de mettre fin à des décennies d'amélioration des soins de santé et d'opérer un retour en arrière. La résistance apparaissant en un lieu déterminé ou chez une espèce donnée peut facilement gagner d'autres endroits ou atteindre d'autres espèces; elle touche ainsi les pays développés comme les pays en développement.
3. La résistance aux antimicrobiens étant étroitement liée à la santé, aux soins médicaux, à la sécurité sanitaire des systèmes de production alimentaire et aux environnements agroécologiques, l'approche Une seule santé est indispensable pour traiter le problème dans toute sa complexité. Compte tenu du caractère multisectoriel et multidimensionnel de la résistance aux antimicrobiens, aucune organisation ou discipline ne peut lutter seule contre cette menace mondiale. La FAO a donc instauré une coopération efficace dans le cadre de son engagement et de sa collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS)¹. En outre, elle entretient des relations utiles avec d'autres organisations privées ou publiques, notamment des entreprises pharmaceutiques et des fabricants d'aliments pour animaux, ainsi que des liens avec la Commission du Codex Alimentarius.

II. Contexte et processus de politique générale

4. En mai 2014, la résolution 67.25² de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS exhortait à élaborer un plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens et à renforcer la collaboration entre la FAO, l'OMS et l'OIE à cet égard dans le contexte de l'approche Une seule santé. La FAO a contribué activement à l'élaboration du projet de plan d'action, adopté par l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2015.³ Le Plan d'action mondial de l'OMS appelle la FAO à faciliter la mise en œuvre de plusieurs mesures de prévention de la résistance aux antimicrobiens et de lutte contre ce phénomène dans l'alimentation et l'agriculture.
5. À sa cent-cinquantième session (décembre 2014), le Conseil de la FAO a demandé, pour sa cent cinquante et unième session, un document donnant un aperçu du rôle de l'Organisation et de ses partenaires en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens. Il a aussi demandé qu'un projet de résolution sur la résistance aux antimicrobiens soit présenté à la trente-neuvième Conférence de la FAO (juin 2015) pour examen et décision. En conséquence, un rapport intérimaire a servi de document de base aux activités en cours et proposées pour la FAO et ses partenaires dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens et une résolution sur ce thème a été adoptée à la trente-neuvième Conférence⁴.

¹ <http://www.fao.org/docrep/012/ak736e/ak736e00.pdf>.

² <http://www.who.int/drugresistance/fr/> (WHA 67.25).

³ http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA68/A68_20-fr.pdf.

⁴ <http://www.fao.org/3/a-mo153f.pdf>.



III. Rôle de la FAO dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens

6. Bien que la FAO ait contribué à faire progresser la prévention de la résistance aux antimicrobiens et la lutte contre ce phénomène au cours des dernières années, de nombreuses difficultés demeurent pour ce qui est de transcrire les directives convenues à l'échelon international sous la forme de politiques et de mesures adaptées aux niveaux national et régional. S'agissant de contribuer aux efforts internationaux de lutte contre la résistance aux antimicrobiens, la FAO se trouve dans une position privilégiée pour les raisons suivantes:

- L'Organisation héberge le Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, qui a adopté des directives reconnues internationalement afin de fournir un cadre permettant de réduire au minimum et de contenir la résistance aux antimicrobiens⁵;
- La FAO encourage une approche globale de la filière alimentaire en travaillant en étroite collaboration avec des agriculteurs, des vétérinaires, des spécialistes de la santé des animaux aquatiques et des professionnels de la sécurité sanitaire des aliments afin de favoriser l'application, tout au long de la filière, des pratiques optimales qui sous-tendent l'utilisation prudente des agents antimicrobiens;
- L'Organisation apporte l'expertise pluridisciplinaire nécessaire pour traiter une question transversale comme la résistance aux antimicrobiens (santé et production animales, sécurité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale, santé et production végétales, pêches et aquaculture, contextes législatifs, entre autres).

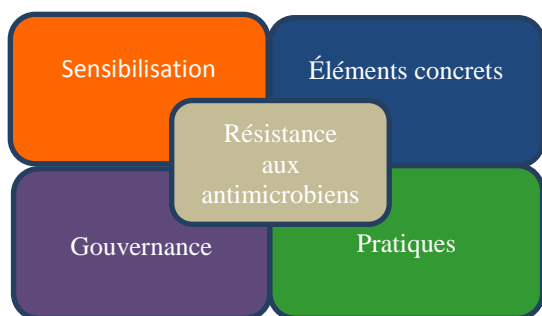
7. Afin de faciliter la mise en œuvre de la résolution 4/2015 de la Conférence, un groupe de travail interdépartemental sur la résistance aux antimicrobiens a élaboré le Plan d'action de la FAO sur cinq ans (annexe 1), qui est le fruit d'un processus consultatif transversal et multidimensionnel.

8. Présidé par le Vétérinaire en chef, sous la houlette du Directeur de la Division de la production et de la santé animales (AGA) et du Sous-Directeur général chargé du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG), le Groupe de travail se compose de fonctionnaires choisis au sein d'AGA, du Bureau de la sécurité sanitaire des aliments, de la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (AGED), de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP), du Département des pêches et de l'aquaculture (FI) et du Service droit et développement (LEGN). En outre, les bureaux régionaux et cinq bureaux sous-régionaux désignent chacun un fonctionnaire pour participer aux activités du Groupe de travail.

IV. Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens

9. La proposition de Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens porte sur quatre domaines principaux qui revêtent une importance en matière de santé publique, d'élevage, d'agriculture ou de ressources aquatiques et ont une incidence sur la sécurité alimentaire, la nutrition, l'environnement et le développement durable. Le Plan d'action plaide en faveur de la mise en place d'un programme transversal dans l'ensemble de l'Organisation, du Siège aux bureaux de pays en passant par les bureaux régionaux et sous-régionaux. D'un point de vue stratégique, il s'inscrit dans les programmes relatifs aux objectifs stratégiques (OS) concernant les systèmes alimentaires (OS 4) et la résilience (OS 5) et bénéficie des contributions d'autres programmes liés aux OS (annexe 1, tableau 1). Pour ce qui est du suivi et de l'établissement de rapports, il sera totalement intégré dans les plans de travail afférents aux programmes susmentionnés. Les étapes importantes et les résultats attendus seront clairement définis aux niveaux mondial et national, compte tenu des ressources disponibles à ces fins.

⁵ Textes du Codex concernant la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire
ftp://ftp.fao.org/codex/Publications/Booklets/Antimicrobial/Antimicrobial_2015Tri.pdf.



Plan d'action de la FAO – Domaines de travail prioritaires

1. Améliorer les activités de sensibilisation et de plaidoyer concernant la résistance aux antimicrobiens et les menaces connexes
2. Renforcer les capacités en matière de surveillance et de suivi de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture
3. Renforcer la gouvernance relative à l'utilisation d'agents antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture
4. Promouvoir les bonnes pratiques au sein des systèmes alimentaires et agricoles et l'utilisation prudente des agents antimicrobiens

V. Vue d'ensemble des mécanismes de mise en œuvre

10. Dans le cadre des plans de travail associés aux programmes concernant les OS qui intéressent les quatre domaines prioritaires, les divisions techniques et les bureaux décentralisés de la FAO coordonneront les activités dans leurs domaines de compétence (agriculture, sécurité sanitaire des aliments, animaux terrestres et aquatiques) en prêtant attention comme il se doit aux aspects réglementaires. La mise en œuvre aux niveaux régional et national relèvera de la responsabilité commune de la FAO, des organes régionaux pertinents et des États Membres, ainsi que des organisations régionales et internationales intéressées, sous réserve des fonds disponibles. Le Plan d'action est sous-tendu par des efforts conjoints de mobilisation de ressources auxquels participent les responsables des programmes afférents aux OS et les sous-directeurs généraux chargés du Département de la coopération technique (TC), d'AG et de FI, l'objectif étant de disposer des ressources nécessaires à l'obtention des produits attendus.

11. Une large participation des bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux facilitera la circulation des informations et des produits entre le plan d'action et de travail mondial de la FAO et les priorités nationales et régionales dans ce domaine. La progression de la mise en œuvre sera suivie et examinée.

VI. Coopération avec d'autres organisations et avec le secteur privé

12. De toute évidence, aucune organisation ne peut traiter à elle seule tous les aspects de la résistance aux antimicrobiens. Cependant, étant donné l'ampleur de son mandat et de ses compétences, la FAO se trouve dans une position privilégiée pour endiguer ce phénomène grâce à sa forte présence (disciplines spécialisées, secteurs du développement et portée géographique). En effet, elle est la seule organisation internationale à associer la santé et la nutrition, les aspects agricoles, la sécurité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale et les questions environnementales ayant trait à des contextes aquatiques ou terrestres. À ce titre, elle est en contact permanent avec l'OMS et l'OIE et apporte une valeur ajoutée par les travaux normatifs, le dialogue sur les politiques et le renforcement des capacités nationales qu'elle dirige en amont. Elle a ainsi instauré une collaboration étroite et efficace sur la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de l'Accord tripartite FAO/OIE/OMS et avec d'autres organisations des secteurs public et privé.

VII. Ressources nécessaires

13. Actuellement, plusieurs membres du personnel de la FAO, sous la houlette d'AG, supervisent les activités menées par l'Organisation dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens, y compris dans le cadre du Groupe de travail mentionné au paragraphe 8. À partir de 2016, des fonctionnaires du cadre organique seront chargés des activités liées à la résistance aux antimicrobiens au sein du Groupe

de travail et des programmes concernant les OS, ce qui équivaldra à cinq postes à temps plein. Leur nombre augmentera ensuite en fonction du montant des contributions volontaires en faveur du Plan d'action.

14. La mise en œuvre des activités de supervision nationales et mondiales qui figurent dans le Plan d'action, y compris la collaboration nécessaire avec les partenaires internationaux, est estimée à **10 millions d'USD, soit 2 millions d'USD par an sur cinq ans.**

Annexe I

Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens

15. Le présent projet de Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens, qui doit se dérouler sur cinq ans, répond à la demande formulée à la trente-neuvième Conférence de la FAO et donne suite à la résolution 4/2015⁶. Il vise ainsi à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, élaboré par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et approuvé par le Comité A à la soixante-huitième Assemblée mondiale de la santé.

16. Au titre de l'objectif global consistant à prévenir les maladies infectieuses, y compris les zoonoses, et à lutter contre ces pathologies, la FAO s'emploie à renforcer les capacités et les systèmes permettant de détecter, de suivre, de réglementer et de gérer l'utilisation d'agents antimicrobiens.

17. À cette fin, le Groupe de travail interdépartemental de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens a défini quatre domaines prioritaires, dans lesquels il conviendra d'agir au cours des cinq prochaines années (2016-2021). Ces domaines sont liés les uns aux autres (voir la figure 1 et le tableau 1).

Figure 1. Domaines prioritaires définis par le Groupe de travail de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens dans une perspective multisectorielle

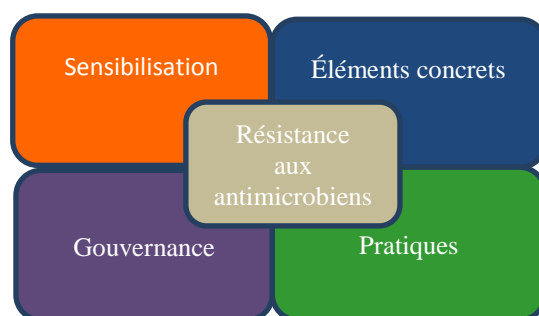


Tableau 1. Domaines de travail prioritaires inscrits au Plan d'action de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens et liens avec les objectifs stratégiques

Domaines prioritaires	OS principaux	Autres OS concernés
1. Améliorer les activités de sensibilisation et de plaidoyer concernant la résistance aux antimicrobiens et les menaces connexes	5	1, 2, 4
2. Renforcer les capacités en matière de surveillance et de suivi de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture	5	4
3. Renforcer la gouvernance relative à l'utilisation d'agents antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture	4	1, 2
4. Promouvoir les bonnes pratiques au sein des systèmes alimentaires et agricoles et l'utilisation prudente d'agents antimicrobiens	4	2

⁶ <http://www.fao.org/3/a-mo153f.pdf>.

Domaines de travail transversaux

Une seule santé

18. L'approche Une seule santé se fonde sur la reconnaissance des interconnexions qui existent entre les êtres humains, les animaux et les écosystèmes. Elle suppose d'adopter une démarche coordonnée, collaborative, pluridisciplinaire et transversale. Ce concept d'intégration recueille une adhésion accrue car il permet de traiter des questions sanitaires complexes. Par ailleurs, il repose sur la participation de différents secteurs et parties prenantes. Il sert également à réduire l'utilisation d'agents antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens en tant qu'il permet de mieux comprendre les facteurs qui déterminent la résistance, ainsi que d'évaluer l'incidence économique de ce phénomène et de trouver des solutions viables. La question de la résistance aux antimicrobiens est de plus en plus souvent abordée par les responsables politiques et les autres décideurs et revêt une importance mondiale, qui dépasse le seul secteur de la santé.

Domaine prioritaire 1 – Améliorer les activités de sensibilisation et de plaidoyer concernant la résistance aux antimicrobiens et les menaces connexes

19. Nous contribuons à sensibiliser tous les acteurs de la filière alimentaire aux risques liés à la résistance aux antimicrobiens chez l'homme et les animaux, ainsi que dans les aliments et l'environnement.

20. Il est nécessaire de prendre immédiatement des mesures visant à faire mieux connaître la résistance aux antimicrobiens et à promouvoir un changement d'attitude à tous les niveaux, en élaborant des produits de communication et de plaidoyer qui ciblent différents secteurs et en aidant les pays à trouver leur propre manière de diffuser ces messages et à comprendre les risques associés à la résistance aux antimicrobiens qui les concernent. Il est indispensable de veiller à ce que la résistance aux antimicrobiens fasse partie intégrante des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture en favorisant les activités de plaidoyer aux niveaux mondial et national et en organisant des manifestations publiques en coopération avec d'autres organisations.

Produit 1.1: Les parties prenantes des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture sont mieux sensibilisées à la résistance aux antimicrobiens

Calendrier des activités: Les activités ci-après sont prévues pour l'exercice biennal 2016-2017.

- 1.1.1 *Élaborer des produits de communication et de plaidoyer correspondant aux différents secteurs et acteurs cibles, de manière à faire connaître la position et l'approche de la FAO*
- 1.1.2 *Aider les pays à s'adapter et à diffuser les produits de communication et de plaidoyer en tenant compte de la situation de chaque pays/région et des différents publics visés dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture afin d'améliorer la sensibilisation à la question de la résistance aux antimicrobiens*
- 1.1.3 *Aider les pays à mettre au point des outils et des stratégies de communication sur les risques afin d'accroître la sensibilisation à la question de la résistance aux antimicrobiens*

Produit 1.2: La question de la résistance aux antimicrobiens s'inscrit dans une approche intégrée en matière d'alimentation et d'agriculture et est traitée dans les enceintes pertinentes

Calendrier des activités: Les activités ci-après sont prévues pour l'exercice biennal 2016-2017.

- 1.2.1 *Plaider en faveur de l'inclusion de la résistance aux antimicrobiens dans les ordres du jour de réunions de haut niveau – Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), Assemblée générale des Nations Unies ou conférences de la FAO, par exemple – et organiser des manifestations de sensibilisation dans le cadre de ces sessions (ou y participer)*

1.2.2 *Organiser des manifestations visant à sensibiliser le grand public à la résistance aux antimicrobiens (ou y participer) aux niveaux mondial, régional et national, en partenariat avec d'autres organisations – Organisation mondiale de la santé animale (OIE), OMS, etc.*

1.2.3 *Publier et diffuser des rapports faisant état des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens*

Domaine prioritaire 2 – Renforcer les capacités en matière de surveillance et de suivi de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture

21. Nous contribuons à la mise en place de systèmes de surveillance intégrés permettant de connaître l'usage qui est fait des agents antimicrobiens dans l'agriculture et la manière dont la résistance aux antimicrobiens se manifeste tout au long de la filière alimentaire.

22. La résistance aux antimicrobiens doit être une composante essentielle de tous les outils de partage des connaissances. Ainsi, il sera possible d'amener les acteurs des secteurs alimentaire et agricole à comprendre l'importance des systèmes de surveillance et de suivi de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens.

Produit 2.1: Les connaissances sur la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation d'agents antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture sont approfondies

Calendrier des activités: Les activités ci-après sont prévues pour l'exercice biennal 2016-2017.

2.1.1 *Mettre au point des outils de formation, y compris des modules d'apprentissage électronique sur la résistance aux antimicrobiens, l'utilisation d'agents antimicrobiens et les activités de surveillance et de suivi y afférentes*

2.1.2 *Promouvoir les recherches et les études qui visent à approfondir les connaissances existantes sur la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation d'agents antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture, y compris les transferts depuis ou vers l'homme et l'environnement, et contribuer à ces travaux*

2.1.3 *Favoriser l'inclusion de la question de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens parmi les composantes essentielles de la formation professionnelle, des études de troisième cycle et du développement au service de l'alimentation et de l'agriculture*

Produit 2.2: Les capacités des laboratoires en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens et les résidus d'agents antimicrobiens sont renforcées

Calendrier des activités: Les activités ci-après sont prévues pour l'exercice biennal 2016-2017.

2.2.1 *Élaborer un outil cartographique permettant d'évaluer les capacités actuelles des laboratoires en matière de suivi de la résistance aux antimicrobiens et de détection des résidus d'agents antimicrobiens*

2.2.2 *Contribuer au renforcement des capacités des laboratoires nationaux pour ce qui est de suivre la résistance aux antimicrobiens et de détecter les résidus d'agents antimicrobiens dans les produits alimentaires et l'environnement*

2.2.3 *Désigner des laboratoires de référence de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens et des résidus d'agents antimicrobiens*

Produit 2.3: Des modèles de surveillance/suivi intégrés et adaptés à chaque pays dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens et des résidus d'agents antimicrobiens sont élaborés

Calendrier des activités: Les activités ci-après sont prévues pour l'exercice biennal 2016-2017.

2.3.1 *Élaborer des directives en faveur de programmes intégrés (alimentation, agriculture et environnement) de suivi et de surveillance de la résistance aux antimicrobiens en adaptant et en appliquant des modèles internationaux (FAO, OIE, Clinical and*

Laboratory Standards Institute, par exemple) pour doser la susceptibilité antimicrobienne et surveiller la résistance

- 2.3.2 *Aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre des plans nationaux visant à améliorer la surveillance et le suivi intégrés de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens*
- 2.3.3 *Évaluer (à la demande des pays) les systèmes de surveillance et de suivi existants en matière de résistance aux antimicrobiens et d'utilisation d'agents antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture en vue de recenser les besoins et les lacunes*
- 2.3.4 *Aider l'OIIE à constituer et à maintenir à jour une base de données sur l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux*
- 2.3.5 *Aider les pays à recueillir des informations sur l'utilisation d'agents antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture (à l'exclusion des animaux) afin d'étayer la mise au point de systèmes permettant de suivre cet emploi et d'établir un lien entre les renseignements obtenus et la résistance aux antimicrobiens*
- 2.3.6 *Aider les pays à collecter des informations sur la présence d'agents antimicrobiens dans l'environnement (eau, sols, etc.) et sur tout lien avec la résistance aux antimicrobiens*
- 2.3.7 *Créer des archives contenant les informations relatives à la résistance aux antimicrobiens et aux résidus d'agents antimicrobiens et les verser au domaine public*

Domaine prioritaire 3 – Renforcer la gouvernance relative à la résistance aux antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture

23. Nous facilitons les engagements politiques et les politiques fondées sur des éléments concrets qui visent à faire appliquer des règles susceptibles de contribuer à réduire les risques de résistance aux antimicrobiens.

Produit 3.1: Des informations sont fournies à l'appui de politiques et d'un processus décisionnel améliorés

Calendrier des activités: Les activités ci-après sont prévues pour l'exercice biennal 2016-2017.

- 3.1.1 *Réaliser des études de cas sur l'utilisation d'agents antimicrobiens et les répercussions économiques d'un usage moindre de ces produits en tant qu'activateurs de croissance si d'autres solutions sont privilégiées*
- 3.1.2 *Aider les pays à élaborer des politiques permettant de réduire progressivement l'utilisation d'agents antimicrobiens en tant qu'activateurs de croissance*
- 3.1.3 *Mettre au point des études sur les approches réglementaires intéressant l'utilisation d'agents antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture*
- 3.1.4 *Créer une plateforme et un réseau de connaissances afin de diffuser les informations scientifiques et techniques sur la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation d'agents antimicrobiens*
- 3.1.5 *Contribuer aux activités normatives du Codex Alimentarius sur la résistance aux antimicrobiens en fournissant la base scientifique nécessaire*

Produit 3.2: L'élaboration et la révision de cadres réglementaires est facilitée, conformément aux principes et normes convenus au niveau international

Calendrier des activités: Les activités ci-après sont prévues pour l'exercice biennal 2016-2017.

- 3.2.1 *Aider les pays et les organisations régionales à réviser et/ou élaborer une législation conforme aux directives/normes internationales (Codex Alimentarius, par exemple) et à renforcer les capacités réglementaires nationales et régionales dans les domaines liés à la résistance aux antimicrobiens*

- 3.2.2 *Recueillir, examiner et analyser des informations relatives à la mise en œuvre des normes/directives Codex existantes sur la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation d'agents antimicrobiens afin de participer à la révision ponctuelle des normes*

Produit 3.3: La coopération est améliorée pour ce qui est de mettre en œuvre l'approche intégrée Une seule santé et l'approche axée sur la filière alimentaire pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens

Calendrier des activités: Les activités ci-après sont prévues pour l'exercice biennal 2016-2017.

- 3.3.1 *Élaborer une approche progressive en matière de gestion de la résistance aux antimicrobiens et d'utilisation d'agents antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture et aider les pays à la mettre en œuvre*
- 3.3.2 *Faciliter l'inclusion de la question de la résistance aux antimicrobiens et de sa pertinence pour l'alimentation et l'agriculture dans les plateformes et enceintes Une seule santé*
- 3.3.3 *Organiser, en collaboration avec l'OMS et l'OIE, une réunion internationale de conseil sur les politiques intégrées en matière d'utilisation d'agents antimicrobiens afin de renforcer la gouvernance dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens*
- 3.3.4 *Prêter un appui technique lorsque la question de la résistance aux antimicrobiens est examinée dans des enceintes réunissant des responsables politiques de haut niveau (CSA, par exemple)*

Domaine prioritaire 4 – Promouvoir les bonnes pratiques au sein des systèmes alimentaires et agricoles et l'utilisation prudente des agents antimicrobiens

24. Nous promouvons des systèmes alimentaires et agricoles durables, associés à une sécurité biologique améliorée, afin de limiter les infections et de réduire l'utilisation d'agents antimicrobiens et la progression de la résistance aux antimicrobiens.

Produit 4.1: Les dispositions en matière de sécurité biologique et d'autres mesures sont améliorées au niveau des exploitations et de la production

Calendrier des activités: Les activités ci-après sont prévues pour l'exercice biennal 2016-2017.

- 4.1.1 *Étudier et évaluer les solutions permettant de ne pas utiliser d'agents antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture, y compris leurs aspects sociaux et économiques*
- 4.1.2 *Communiquer des indications concernant l'utilisation de solutions en remplacement des agents antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture et aider les pays et les producteurs à en tenir compte*
- 4.1.3 *Formuler des recommandations (en collaboration avec l'OIE) en vue d'améliorer la santé et le bien-être des animaux et, partant, de limiter la nécessité des agents antimicrobiens (il peut s'agir notamment d'administrer des vaccins efficaces et de veiller à l'application des bonnes pratiques en matière d'hygiène, d'élevage et d'agriculture)*
- 4.1.4 *Mettre au point des modules de formation et d'enseignement destinés à améliorer la sécurité biologique et à réduire l'utilisation d'agents antimicrobiens au niveau des exploitations, et aider les pays à les appliquer*
- 4.1.5 *Aider les pays à diminuer l'utilisation globale des antibiotiques dans l'élevage et l'aquaculture, ainsi que le recours à ces produits pour traiter des animaux malades dans des cas non spécifiques*
- 4.1.6 *Favoriser la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, du Code de conduite international sur la gestion des pesticides et des bonnes pratiques agricoles (notamment en ce qui concerne l'utilisation de pesticides, de médicaments vétérinaires, etc.)*
- 4.1.7 *Contribuer à l'élaboration de directives volontaires pour une production agricole durable*

Produit 4.2: La sécurité sanitaire de la filière alimentaire et de l'environnement est améliorée

Calendrier des activités: Les activités ci-après sont prévues pour l'exercice biennal 2016-2017.

- 4.2.1 *Prêter un appui au niveau des pays pour l'application des normes et directives internationales sur la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation d'agents antimicrobiens (Codex Alimentarius, orientations internationales sur l'utilisation de pesticides, etc.)*
- 4.2.2 *Renforcer les capacités permettant d'appliquer les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité biologique tout au long de la filière alimentaire (de la production à la consommation) et prêter un appui dans ce domaine, afin de lutter contre la contamination microbienne des aliments et de l'environnement et de réduire au minimum la progression de la résistance aux antimicrobiens*
- 4.2.3 *Aider les pays à renforcer leurs capacités nationales pour ce qui est d'adopter des approches fondées sur l'analyse des risques en matière de résistance aux antimicrobiens*

Produit 4.3: Les agents antimicrobiens sont utilisés avec prudence

Calendrier des activités: Les activités ci-après sont prévues pour l'exercice biennal 2016-2017.

- 4.3.1 *Mettre au point du matériel d'enseignement et de formation sur l'utilisation d'agents antimicrobiens, l'importance de prévenir les infections chez les animaux et les végétaux, et sur les mesures visant à lutter contre la multiplication des organismes résistants dans l'ensemble de la filière alimentaire et de l'environnement, et promouvoir l'utilisation de ce matériel*
- 4.3.2 *Élaborer et diffuser des directives en faveur d'une utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture et aider les pays à adapter cet instrument et à l'appliquer dans leur contexte particulier*
- 4.3.3 *Suivre l'utilisation des normes et directives du Codex Alimentarius sur la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation d'agents antimicrobiens*